

Nous connaissons tous les commentaires des spécialistes en matière fiscale associés au Barreau canadien sur la complexité du bill. Les experts formulent de graves critiques d'ordre technique, monsieur l'Orateur. En face de subtilités de cet ordre dans le domaine fiscal, nous devons nous rendre compte que ces problèmes d'ordre technique se transforment rapidement en problèmes humains. Si les spécialistes trouvent cette loi inintelligible, combien plus frustrante sera-t-elle pour le contribuable ordinaire, et surtout les hommes et les femmes qui exercent des professions libérales et exploitent des petites entreprises, et qui sont déjà submergés par des chinoiseries administratives?

Ces petites entreprises canadiennes ont pu respirer un peu entre le Livre blanc et le bill actuel, mais elles n'en retireront pas grand-chose si les hommes d'affaires doivent consulter constamment un comptable agréé ou un spécialiste en matière fiscale. Ce n'est sûrement pas le genre de réforme fiscale souhaité par la population canadienne ni celle qu'on lui a promise. On lui avait annoncé plus de simplicité, et le gouvernement n'a créé que plus de confusion.

C'est ce que semblent penser la plupart des gens à l'extérieur du gouvernement. Je remarque que les deux grands hebdomadaires financiers canadiens, le *Financial Post* et le *Financial Times*, prétendent que, maintenant, l'unique solution possible serait de retarder, au besoin, l'application pratique du bill. Cela ne veut pas dire que le gouvernement devrait remettre à plus tard les mesures visant à soulager immédiatement les gagne-petit. Il pourrait le faire autrement qu'en ayant recours à un projet de loi comme celui-ci.

Même en faisant abstraction des erreurs de libellé et des complexités du bill pour ne s'arrêter qu'au fond, il est clair que certaines questions devront être examinées avec grand soin. Il va de soi que nous sommes heureux qu'on allège presque immédiatement, bien que temporairement, la charge fiscale des Canadiens qui se situent au bas de l'échelle des salaires. C'est ce que nous préconisons depuis déjà quelque temps de ce côté-ci de la Chambre, et nous l'acceptons certes maintenant.

Ce bill est une mesure à long terme—c'est du moins ce que le gouvernement prétend—et nous devons donc en examiner les résultats à long terme. Ils ne sont guère favorables pour les petits salariés. Il est incontestable que ceux qui seront les plus durement touchés seront les centaines de milliers de Canadiens à bas et moyen revenus qui, après peut-être une ou deux années de répit, se retrouveront encore plus dans le pétrin qu'auparavant.

En examinant la croissance naturelle et constante des revenus au Canada à la suite de l'inflation, des conventions collectives et des promotions, d'une part, et d'autres part, de la montée en flèche des taux d'imposition dès que le citoyen figurera au rôle de l'impôt en vertu de ce nouveau bill, on s'aperçoit que cette prétendue réforme fiscale ne profitera pas longtemps à quelque classe de Canadiens que ce soit. Considérée à long terme, cette prétendue réforme fiscale est en réalité une fumisterie. Le gouvernement ne l'admettra pas, mais c'est tout bonnement une fumisterie.

Considérez la situation des petites coopératives et des coopératives de crédit. Ce projet de loi leur refuserait l'encouragement qu'elles recevaient autrefois. Cette mesure suscite beaucoup d'inquiétude chez ces organismes et nous, de l'opposition, allons certainement examiner de près cet aspect du bill. Nous ne devons pas permettre à la légère à n'importe quelle nouvelle loi de modifier

toute la structure des mouvements coopératifs et des coopératives de crédit.

**M. Muir:** Qu'en pense le ministre qui vient de la Nouvelle-Écosse?

**L'hon. M. Stanfield:** S'il est vrai, comme on le prétend, que cette mesure législative aura pour effet à la longue d'imposer un fardeau décourageant aux mouvements coopératifs et aux coopératives de crédit, c'est tout le mouvement coopératif au pays qui s'en ressentira. Il ne faut pas l'éliminer ni le paralyser par une mesure prévue à la hâte et mal conçue. Nous avons l'intention dans l'opposition de voir à ce que cela ne se produise pas.

Nous allons étudier de près la question de la formation de capital et celle de l'impôt sur les gains en capital. À cet égard, le présent bill est certes meilleur que le Livre blanc, mais nous voulons savoir, par exemple, quelles en seront les conséquences sur la ferme familiale. Nous rejetons certes toute tentative du gouvernement pour glisser insidieusement dans un projet de loi fiscal toute mesure destinée à affaiblir davantage la position des cultivateurs canadiens, parce que le gouvernement a déjà trop fait pour détruire le mode de vie des communautés agricoles. Or, il vient un temps où il faut essayer de mettre un frein à ce processus, et ce moment, c'est maintenant, si ce n'était hier.

De plus, nous voulons savoir comment le bill va toucher la propriété canadienne dans l'économie nationale. Il s'agit, bien entendu, d'une question qui revêt toujours la plus grande importance, mais dans l'état actuel des choses, alors que toute la question de la contribution future à l'économie canadienne des filiales d'entreprises américaines est soulevée par les initiatives de Washington, comme les mesures DISC proposées, cette question revêt une importance vitale. Qu'on ne s'y trompe pas. Si le programme DISC est adopté par le Congrès, de très vives pressions seront exercées sur les sociétés américaines ayant des activités au Canada en vue de les amener à concentrer leur production aux États-Unis et nous en ferons les frais. En tant que Parlement, nous devrions faire tout ce qui est humainement possible pour encourager les Canadiens à s'intéresser à l'économie canadienne et c'est cette préoccupation qui nous guidera lorsque nous scruterons ce bill d'une manière détaillée. C'est là la ligne de conduite que nous devons suivre et cette ligne de conduite est conforme aux intérêts du Canada.

Le lien entre l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les biens transmis par décès constitue un autre problème grave. Ceci nous conduit directement au problème plus vaste des relations entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le domaine de la fiscalité. Il est évident que les provinces devront procéder à un réajustement massif de leur législation fiscale en vue de l'adapter à tout nouveau train de lois fédérales en matière d'impôts, qu'il s'agisse de cette loi-ci ou de toute autre qui pourrait être adoptée. Il suffit de songer, par exemple, aux deux grandes provinces que sont le Québec et l'Ontario. Elles devront modifier profondément leurs législations respectives quant aux impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés pour se conformer au projet de loi à l'étude.

• (3.20 p.m.)

Les trois provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta vont également être touchées, quoique de manière bien différente, par cette proposition de soumettre à un impôt les cotisations d'assurance médicale